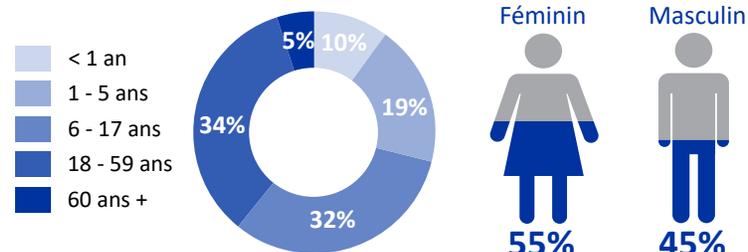


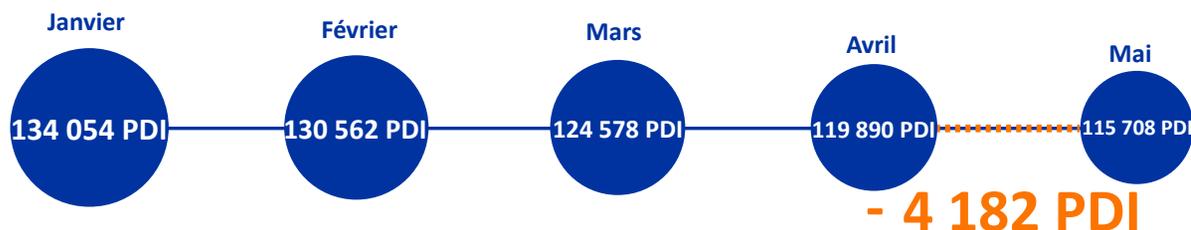
FAITS SAILLANTS

115 708 Personnes Déplacées Internes (PDI)

25 829 Ménages Déplacés

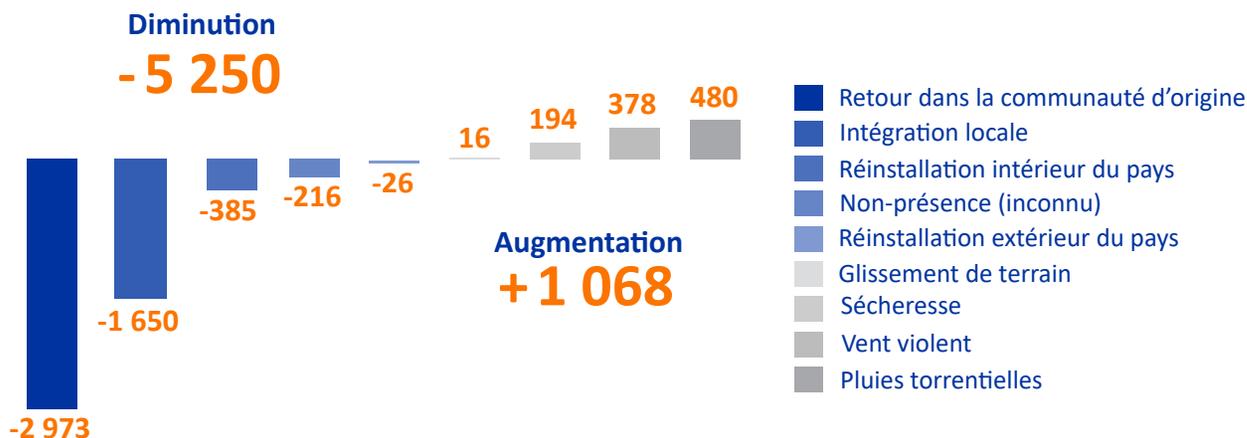


TENDANCES DE DÉPLACEMENT



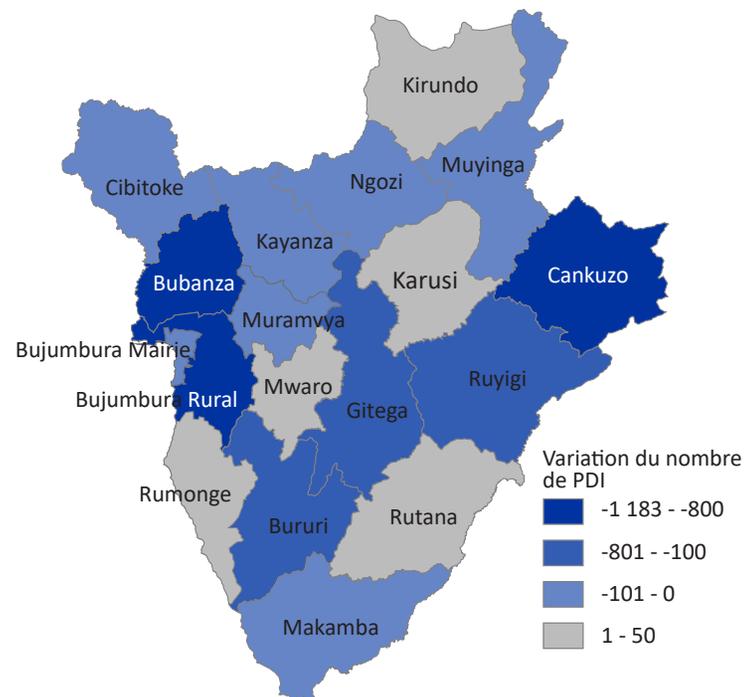
Graphique 2: Variation du nombre de PDI de janvier à mai 2019

RAISONS DE DIMINUTION / AUGMENTATION DU NOMBRE DE PDI



Graphique 3: Variation du nombre de PDI par raisons de diminution ou augmentation d'avril à mai 2019

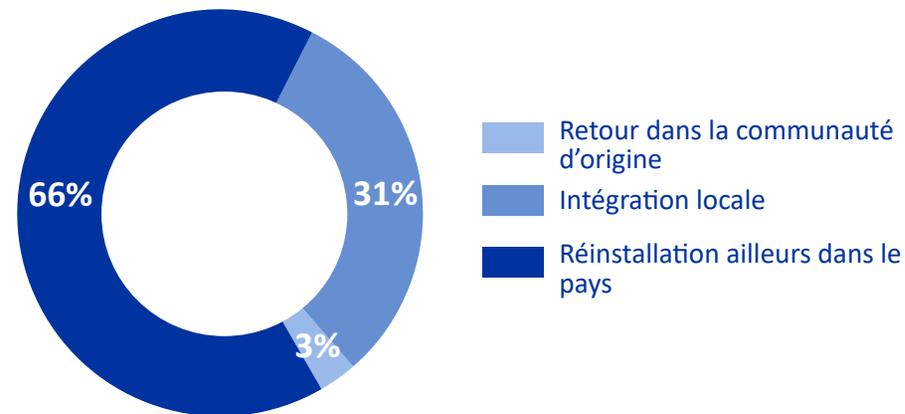
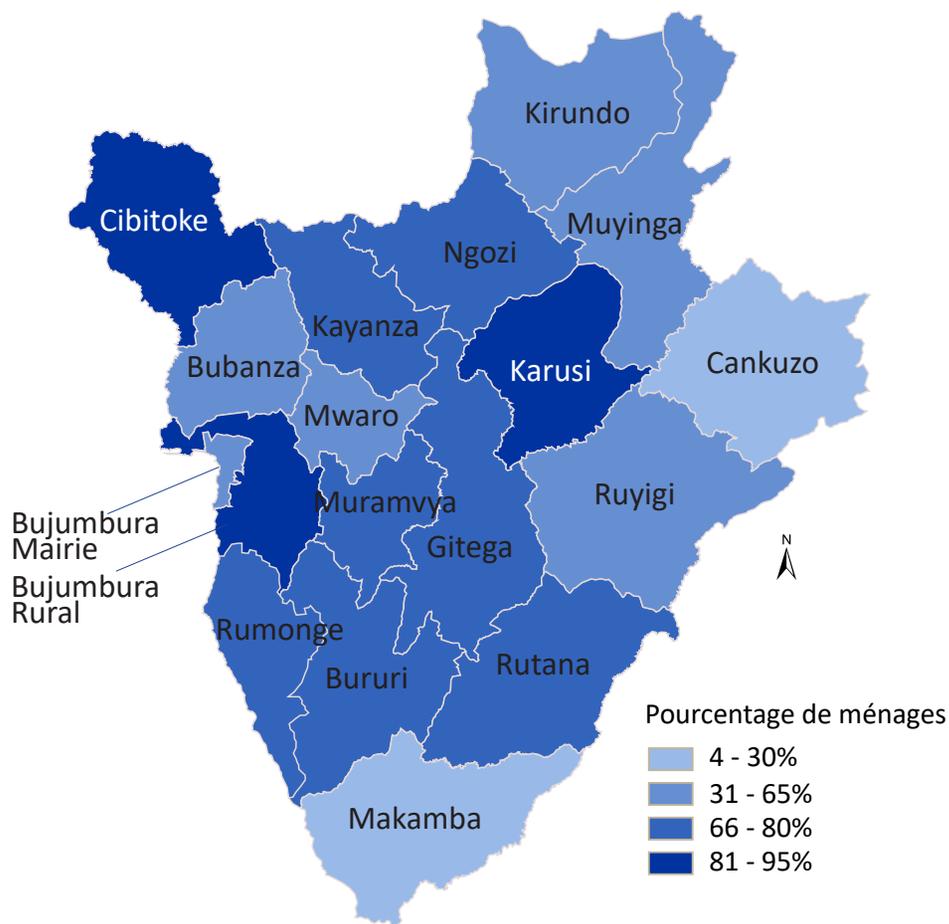
CHANGEMENT EN EFFECTIF DES PDI PAR PROVINCE



Cette carte est uniquement à titre d'illustration. Les noms et les limites de cette carte n'impliquent pas l'approbation ou l'acceptation officielle par l'OIM. Source: OIM, IGEBU

Carte 1: Evolution de la présence de PDI d'avril à mai 2019, par province

INTENTIONS DE RETOUR DES MÉNAGES DÉPLACÉS



Graphique 4: Pourcentage des ménages déplacés par intention de retour

La majorité des ménages de la province de Karusi (95%) souhaitent le retour dans leurs communautés d'origine. Beaucoup de ces familles espèrent y retrouver une vie normale, plutôt que de vivre à l'étroit dans des familles d'accueil accueillant plusieurs ménages déplacés. La majorité de déplacés des provinces de Cibitoke (90%), Bujumbura Rural (85%), et Ngozi (72%) se sont déplacés suite aux pluies torrentielles qui ont détruit leurs maisons. Ils souhaitent retourner dans leurs communautés d'origine afin de retrouver des conditions de vie meilleures que celles auxquelles ils font face pendant leur déplacement.

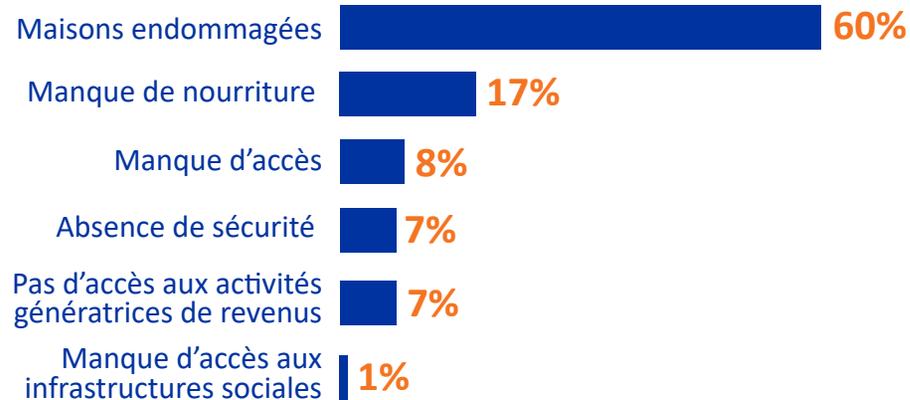
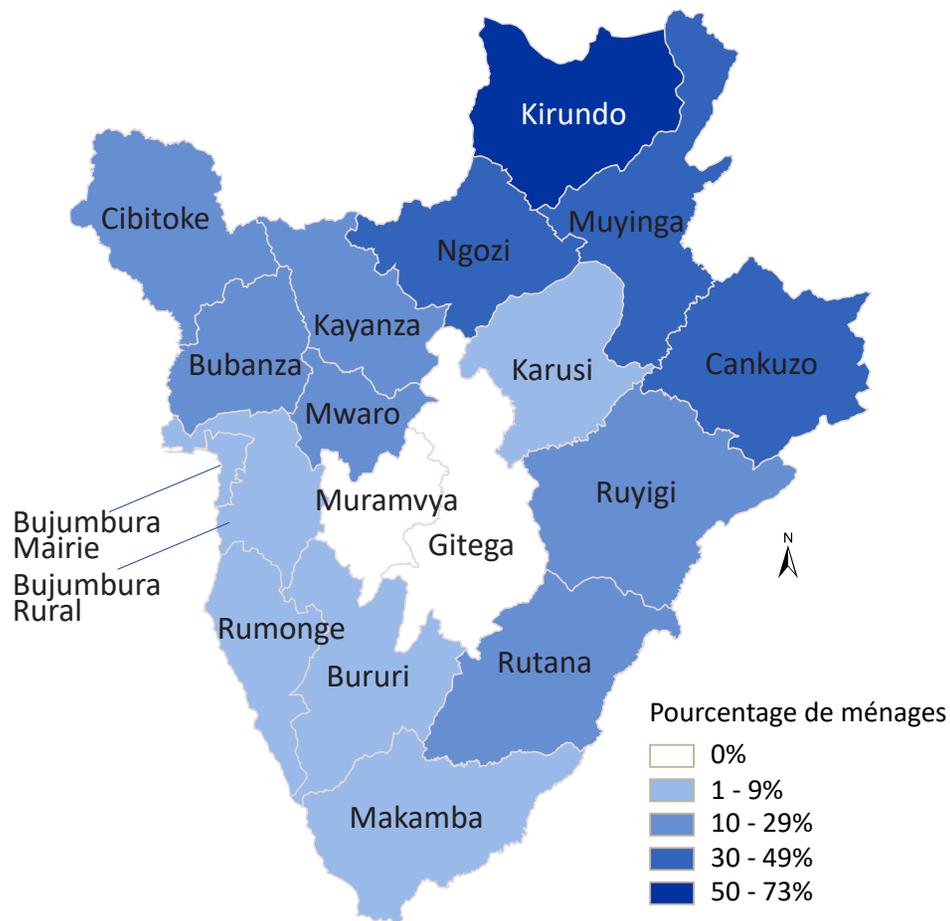
La majorité des ménages de la province de Cankuzo (92%) et Kirundo (46%) se sont déplacés suite à la sécheresse et préfèrent s'intégrer localement. Ces ménages préfèrent l'intégration locale car ils trouvent des terres où construire des maisons, ainsi que des emplois de main d'œuvre agricole. Pour la province de Makamba, la majorité des ménages déplacés (73%) préfèrent l'intégration locale car ils peuvent trouver des emplois de main d'œuvre agricole dans les communes frontalières avec la Tanzanie comme Kibago, Kayogoro, Mabanda et Nyanza-Lac. Les PDI dans cette province peuvent facilement trouver des terres pour construire des maisons et des terres fertiles pour les cultures du manioc et du palmier, cultures économiquement florissantes de la région.

© OIM Burundi - Carte de Référence (juin 2019)

Cette carte est uniquement à titre d'illustration. Les noms et les limites de cette carte n'impliquent pas l'approbation ou l'acceptation officielle par l'OIM.
Source: OIM, IGEBU

Carte 2: Effectifs des ménages rapportant l'intention de retourner dans la communauté d'origine, par province

RAISONS EMPÊCHANT LE RETOUR DES MÉNAGES DÉPLACÉS



Graphique 5: Pourcentage des ménages déplacés par raison empêchant le retour des PDI

La destruction des maisons par les pluies torrentielles et les vents violents est une cause de déplacements internes dans les différentes provinces du pays et également une des raisons empêchant le retour des 60 pour cent de ménages déplacés dans leurs milieux d'origine. Les ménages enquêtés des provinces de Muramvya (94%), Rumonge (92%) et Karusi (92%) rapportent les maisons endommagées comme la raison qui les empêche de retourner chez eux. Le manque de moyens financiers présente un handicap pour ces ménages déplacés qui ne peuvent pas réhabiliter leurs maisons détruites.

Les ménages déplacés de la province de Kirundo (73%) rapportent qu'ils ne retournent pas chez eux à cause du manque de nourriture. Ce manque de nourriture, dû à la sécheresse qui se manifeste souvent dans cette province, notamment en 2015 et au premier trimestre 2019, a été la cause de leur déplacement. Ces ménages préfèrent rester dans leurs lieux de déplacements où ils peuvent trouver de quoi manger. Les ménages déplacés de la province de Cankuzo (48%) expliquent aussi leur volonté de ne pas retourner par le manque de nourriture car la majorité de PDI dans cette province vient de Kirundo. Respectivement, 31 pour cent et 30 pour cent des ménages des provinces de Muyinga et Ngozi signalent le manque de nourriture comme raison qui les empêchent de retourner chez eux. Pour ces ménages, les pluies torrentielles ont détruits beaucoup de leurs champs.

© OIM Burundi - Carte de Référence (juin 2019)

Cette carte est uniquement à titre d'illustration. Les noms et les limites de cette carte n'impliquent pas l'approbation ou l'acceptation officielle par l'OIM.
Source: OIM, IGEBU

Carte 3: Pourcentage de ménages rapportant le manque de nourriture comme raison empêchant le retour dans la communauté d'origine, par province

MÉTHODOLOGIE DE LA DTM

La Matrice de Suivi des Déplacements de l'OIM est un système mis en œuvre dans le but de capturer, analyser et disséminer des informations pour mieux comprendre les mouvements et les besoins des personnes déplacées internes (PDI) au Burundi. Des volontaires de la Croix-Rouge du Burundi (CRB) consultent des informateurs clés qui ont des connaissances sur les tendances des déplacements et les besoins des communautés. Les informateurs clés sont des chefs de communautés, des représentants locaux du gouvernement ou des chefs religieux.

Les enquêteurs complètent trois types d'évaluations:

Les évaluations niveau commune fournissent des informations sur les tendances de déplacement dans toutes les 119 communes du Burundi. Ces évaluations permettent d'obtenir des informations sur les périodes de déplacement, les provinces d'origine et les nouveaux phénomènes de déplacement.

Les évaluations niveau colline fournissent des informations sur les besoins humanitaires dans les cinq zones de déplacement (collines*) hébergeant le plus grand nombre de personnes déplacées dans chaque commune.** Ces évaluations permettent d'obtenir des informations sur les profils démographiques et les vulnérabilités des populations déplacées ainsi que sur les besoins sectoriels.

Les évaluations niveau ménage fournissent des informations sur les besoins humanitaires dans 2 ménages nouvellement déplacés dans les collines enquêtées.***

Les données présentées dans ce rapport ont été collectées du 6 au 23 mai 2019.

* Les collines sont les plus petites entités administratives au Burundi.

** Les évaluations collines sont menées dans les 5 collines de chaque commune hébergeant le plus grand nombre de personnes déplacées. 10 communes dans les provinces de Bujumbura Rural, Gitega, Karusi, Muyinga, Mwaro et Ngozi ont 22 collines qui n'hébergent pas de PDI. Par conséquent, les évaluations de 573 collines sont utilisées dans l'analyse présentée dans ce rapport.

*** 25 communes dans les provinces de Bujumbura Rural, Gitega, Karusi, Muramvya, Muyinga, Mwaro et Ngozi ont 56 collines qui n'hébergent qu'1 seul ménage déplacé. Par conséquent, les évaluations de 1090 ménages sont utilisées dans l'analyse présentée dans ce rapport.

Tous les rapports et les produits d'information de la DTM Burundi sont disponibles sur
<https://displacement.iom.int/burundi/>

